

Approvisionner l'impunité : exportations de gaz d'Israël vers l'Europe

27 février 2018 / par le Comité National BDS palestinien (BNC) / Union Européenne

Les pourparlers en cours sur la possibilité d'achat par l'UE de gaz naturel à Israël remettent en question l'engagement de l'UE envers les droits des Palestiniens conformément au droit international.

L'UE a pris un ferme engagement pour la transition énergétique vers des ressources renouvelables et a développé une stratégie ambitieuse pour réaliser les objectifs des Accords de Paris sur le changement climatique. En même temps, l'UE a dépensé des millions ces dernières années pour de nouveaux projets d'infrastructure gazière et on envisage des milliards d'euros supplémentaires pour 104 nouveaux projets gaziers inclus dans la troisième liste des Projets d'Intérêt Commun (PIC) publiée par la Commission.

Le gaz naturel est un combustible fossile composé de méthane, gaz 86 fois plus puissant dans le captage de chaleur que le CO2. Avec cet investissement massif, l'UE verrouille sa dépendance aux combustibles fossiles pour les décennies à venir. Comme l'a montré un récent rapport, le lobby des entreprises gazières ancre l'addiction de l'Europe aux combustibles fossiles. Rien qu'en 2016, « les entreprises gazières et leurs lobbys ont dépensé plus de 100 millions de dollars pour influencer la politique [énergétique] de l'UE, avec plus de 1.000 lobbyistes sur leur feuille de paye... Par comparaison, les associations d'intérêt public qui exercent des pressions contre les nouvelles infrastructures gazières

n'ont réussi à mobiliser que 3 % des dépenses de l'industrie ».

Ceci remet non seulement en question la capacité de l'UE à atteindre ses objectifs sur le changement climatique, mais fait également naître de graves inquiétudes à propos des droits fondamentaux et, à l'opposé, sur l'impact social sur les communautés à travers lesquelles les pipelines sont censés passer.

Les pourparlers en cours sur la possibilité d'achat par l'UE de gaz naturel à Israël remettent en question l'engagement de l'UE envers les droits des Palestiniens conformément au droit international. Comme l'explique cet exposé du Comité National BDS palestinien (BNC), en achetant, directement ou indirectement, du gaz à Israël, l'UE deviendrait complice de l'annexion illégale des territoires palestiniens occupés par Israël, de ses colonies illégales et du crime de guerre que représente le pillage des ressources naturelles des Palestiniens – tout ceci en contrevenant aux engagements internationaux et aux obligations juridiques de l'UE.



Approvisionner l'impunité : exportations de gaz d'Israël vers l'Europe

L'UE a pris un ferme engagement pour la transition énergétique vers des ressources renouvelables et a développé une stratégie ambitieuse pour réaliser les objectifs des Accords de Paris sur le changement climatique. En même temps, l'UE a dépensé des millions ces dernières années pour de nouveaux projets d'infrastructures gazières et on envisage des milliards d'euros supplémentaires pour 104 nouveaux projets gaziers inclus dans la troisième liste des Projets d'Intérêt Commun (PIC) publiée par la Commission.

Le gaz naturel est un combustible fossile composé de méthane, gaz 86 fois plus puissant dans le captage de chaleur que le

CO2. Avec cet investissement massif, l'UE verrouille sa dépendance aux combustibles fossiles pour les décennies à venir. Comme l'a montré un récent rapport, le lobby des entreprises gazières ancre l'addiction de l'Europe aux combustibles fossiles. Rien qu'en 2016, « les entreprises gazières et leurs lobbies ont dépensé plus de 100 millions de dollars pour influencer la politique [énergétique] de l'UE, avec plus de 1.000 lobbyistes sur leur feuille de paye... Par comparaison, les associations d'intérêt public qui exercent des pressions contre les nouvelles infrastructures gazières n'ont réussi à mobiliser que 3 % des dépenses de l'industrie ».

Ceci remet non seulement en question la capacité de l'UE à atteindre ses objectifs sur le changement climatique, mais fait également naître de graves inquiétudes à propos des droits fondamentaux et, à l'opposé, sur l'impact social sur les communautés à travers lesquelles les pipelines sont censés passer.

Les pourparlers en cours sur la possibilité d'achat par l'UE de gaz naturel à Israël remettent en question l'engagement de l'UE envers les droits de Palestiniens conformément au droit international. Comme l'explique cet exposé du Comité National BDS palestinien (BNC), en achetant, directement ou indirectement, du gaz à Israël, l'UE deviendrait complice de l'annexion illégale des territoires palestiniens par Israël, de ses colonies illégales et du crime de guerre que représente le pillage des ressources naturelles des Palestiniens – tout ceci en contrevenant aux engagements internationaux et aux obligations juridiques de l'UE.

Recommandations

Conformément aux obligations des pays tiers selon le droit international, en particulier le devoir de non-reconnaissance et de non-assistance à une situation illégale créée par les violations du Droit International Humanitaire par Israël,

l'UE, et particulièrement les gouvernements de Grèce et de Chypre, devraient :

1. S'éloigner de la soumission actuelle à l'interconnexion eurasienne, retirer le projet de la liste des Projets d'Intérêt Commun et suspendre l'ensemble du projet.
2. Annuler l'étude de faisabilité et les projets prévus pour le Pipeline de Gaz Naturel en Méditerranée Orientale.
3. Prévenir les sociétés et les investisseurs européens des risques juridiques, économiques et sécuritaires d'une implication dans les projets gaziers d'Israël.
4. Reconsidérer l'investissement de l'UE dans les projets de gaz naturel inclus dans la troisième liste des PIC étant donné leur impact négatif sur le climat et sur les droits de l'Homme.

Source : BNC

Traduction : J. Ch. pour BDS France